

AVIS PUBLIC
ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

**PREMIER PROJET DU RÈGLEMENT OMNIBUS NUMÉRO 100-OB-2026 MODIFIANT
PLUSIEURS DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT DE ZONAGE 1001**

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

Lors d'une séance tenue le 13 avril 2026, le conseil municipal a adopté le premier *projet de règlement omnibus 100-OB-2026 modifiant plusieurs dispositions du règlement de zonage 1001*.

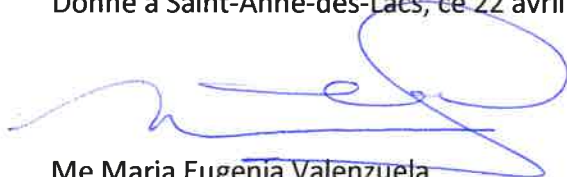
Le projet de règlement a pour objet d'établir des normes encadrant les portes en façade, ainsi que celles applicables aux piscines creusées couvertes et aux spas. Il vise également à apporter diverses corrections, suppressions, modifications, ajouts et précisions d'ordre général, technique ou administratif à certains règlements d'urbanisme, afin de disposer d'outils actualisés, cohérents et adaptés aux nouveaux besoins de la Municipalité.

Une assemblée publique de consultation aura lieu le **27 avril 2026 à 19h** au centre communautaire de Sainte-Anne-des-Lacs situé au 1 chemin Fournel. Au cours de cette assemblée publique, le projet de règlement sera expliqué ainsi que les conséquences de son adoption ou de son entrée en vigueur et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Le projet de règlement peut être consulté sur le site internet à l'adresse <https://www.sadl.qc.ca/reglements/>

Les articles de ce projet de règlement font l'objet d'une approbation référendaire.

Donné à Saint-Anne-des-Lacs, ce 22 avril 2026.



Me Maria Eugenia Valenzuela
Directrice générale et
Greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Maria Eugenia Valenzuela, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public concernant l'assemblée publique de consultation, à chacun des deux endroits désignés par le Conseil.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 22 avril 2026.



Me Maria Eugenia Valenzuela
Directrice générale et
greffière-trésorière